

0690038S
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LA MARTINIÈRE DUCHÈRE
300 AVENUE ANDREI SAKHAROV
69338 LYON CEDEX 09
Tel : 0472172950

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 40

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 01/02/2019

Réuni le : 12/02/2019

Sous la présidence de : Gabriel Lienhard

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du 07/02/2019

Sur la :

[X] 1^e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

[] 2^e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

La répartition horaire proposée par le chef d'établissement a été approuvée.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 12

Contre : 5

Abstentions : 3

Blancs : 0

Nuls : 0